

DE MÂCON TGV À LA GRANGE DU BOIS

Escapade nature sans voiture

Première journée : une immersion en douceur,
au fil des paysages...



©Stéphane Godin

PROFIL PARCOURS

Distance **13 KM**

Durée **3 H 30** | Niveau **MOYEN**

Dénivelé **478 M**

Ambiance **BOIS**

VIGNOBLES

PRAIRIES

DÉPART MÂCON TGV

Depuis la gare TGV de Mâcon-Loché, cette première étape de 11 km vous plonge rapidement au cœur des paysages emblématiques du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson. En suivant les chemins entre les vignes, vous traversez les charmants villages viticoles de Loché, Leynes et Chasselas.

Au fil de la randonnée, la nature alterne entre vignobles, clairières et espaces naturels protégés, offrant une immersion paisible dans les paysages du Mâconnais.

Cette partie plus méridionale du parcours offre des vues sur des espaces très ouverts jusqu'aux monts du beaujolais.

La journée se termine au hameau de la Grange du Bois, où vous pouvez séjourner au gîte et maison d'hôte, avec vue sur les deux Roches de Solutré et Vergisson.

À VOIR EN CHEMIN

- Le Bois de Fée, sa clairière protégée au titre de Natura 2000 pour ses habitats et ses espèces rares, ainsi que sa table d'orientation.
- Les œuvres de street art de Ted Nomad dans les rues de Leynes.
- Le village de Chasselas, ses maisons en pierre dorée et son ambiance typique.
- Les panoramas sur les Roches de Solutré et de Vergisson, visibles tout au long du parcours.
- Le hameau de la Grange du Bois, lieu d'échange de marchandises et de foire à l'époque médiévale.
- Le bistrot et la Maison d'hôte de la Grange du Bois, situés dans une bâtisse des années 1860, ancien café-restaurant.

POINT DE VIGILANCE

Traversées de routes : soyez vigilants lors des passages sur les routes départementales et en traversée de villages.

Parcours peu ombragé : de nombreux tronçons traversent les vignobles. En été, prévoyez une protection solaire, un chapeau et une quantité d'eau suffisante.

Equipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

Tenez vos chiens en laisse, n'effrayez pas les troupeaux.
Ne sortez pas des sentiers balisés.

Si vous utilisez des bâtons, veuillez mettre des embouts.
Ne laissez aucune trace derrière vous. Certains secteurs font l'objet de réglementations

environnementales (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).
Bivouac et feux interdits selon réglementation.

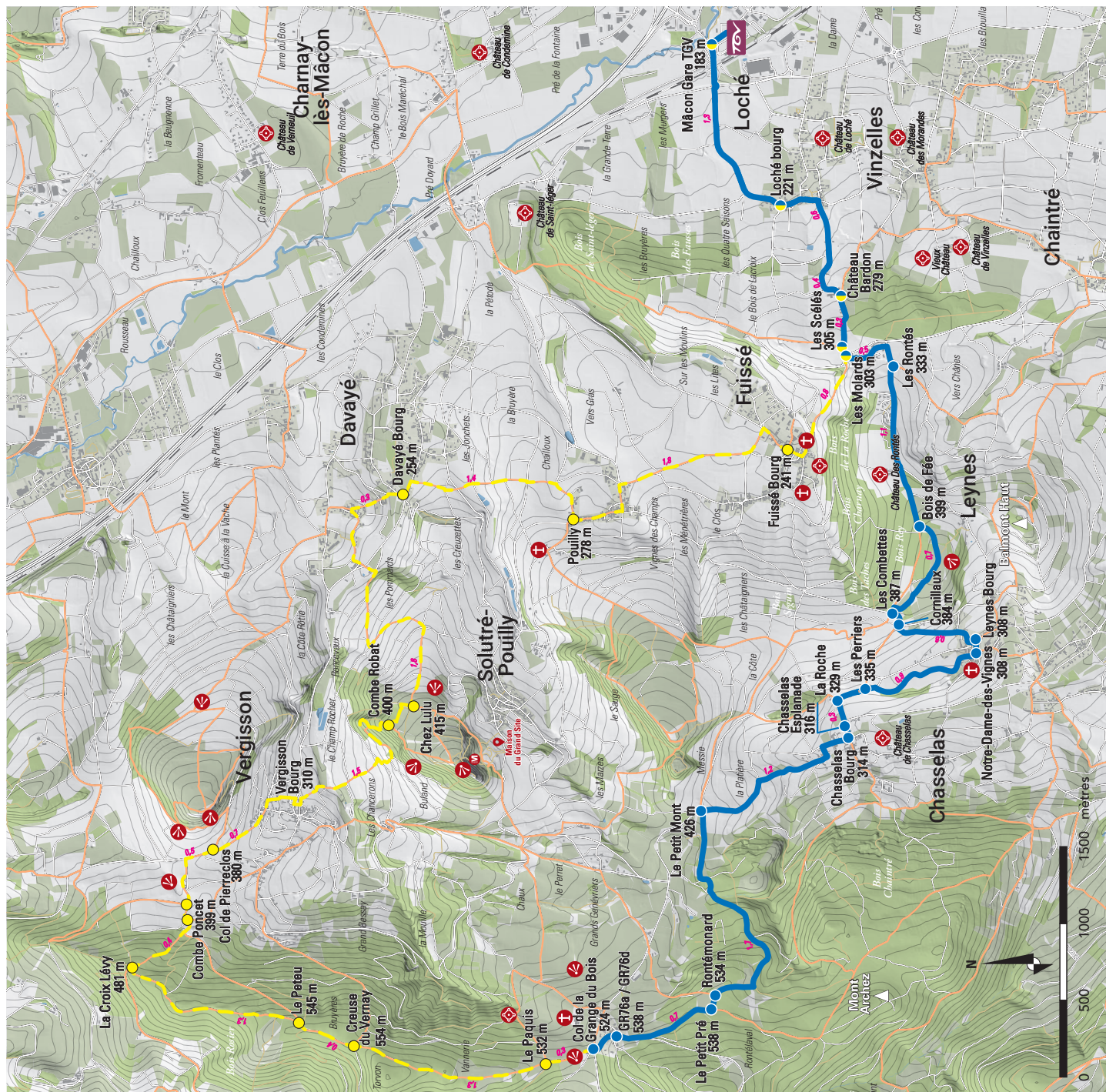
SECTEUR VITICOLE

Vous entrez dans un secteur viticole où des hommes et des femmes travaillent chaque jour. Des traitements de la vigne sont principalement réalisés d'avril à juillet et peuvent, selon les conditions météorologiques,

intervenir pendant votre promenade. Dans ce cas, tenez-vous éloignés des parcelles.

Ne pénétrez pas dans les vignes ni sur les chemins non balisés, qui sont pour la plupart privés.

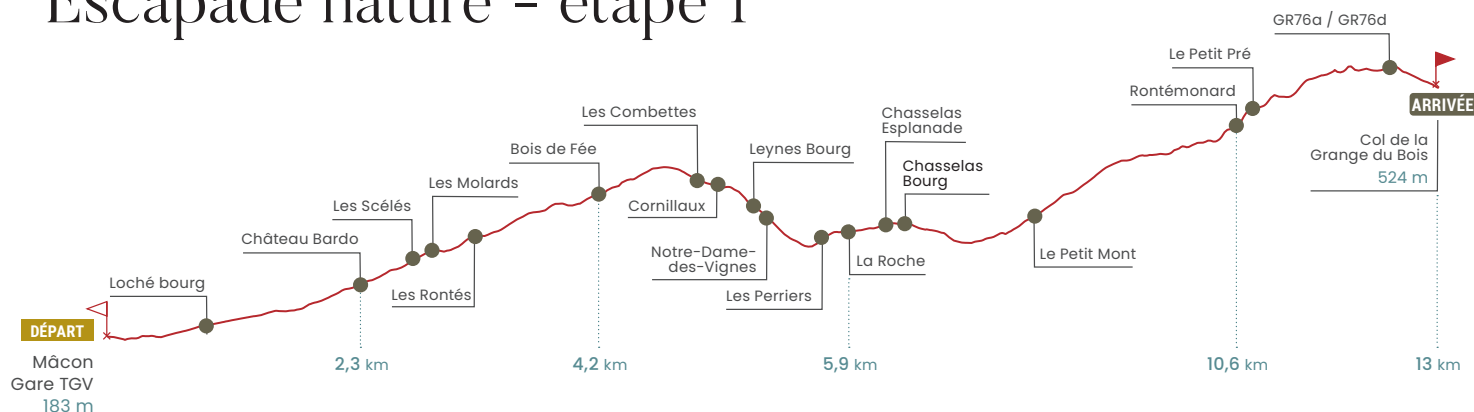
Ne stationnez pas devant les parcelles ou leurs accès : des engins agricoles peuvent y circuler à tout moment.



PROFIL PARCOURS

Distance **13 KM** | Dénivelé **478 M**

Escapade nature - étape 1



GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ-POUILLY VERGISSON

71960 Solutré-Pouilly | 03 85 35 82 81
rochedesolutre.com

